

Prorogation de la période de souscription

Emprunt Obligataire Subordonné
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
«Emprunt Subordonné BIAT 2019-2 »

La Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » informe le public qu'elle a décidé de proroger au **13/03/2020 inclus**, la période de souscription à l'emprunt obligataire subordonné « **Emprunt Subordonné BIAT 2019-2** », émis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF N°6002 du 16/12/2019), qui a été initialement prévue du 17/12/2019 au 17/01/2020 inclus avec possibilité de prorogation jusqu'au 14/02/2020 et ce, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.